

GE_GERICHTE A/1109/2012 vom 29. Mai 2012

GE Cour de justice, 2012-05-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1109_2012

FR: GE_GERICHTE A/1109/2012 du 29 mai 2012

IT: GE_GERICHTE A/1109/2012 del 29 maggio 2012

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 29.05.2012
A/1109/2012

A/1109/2012 ATAS/700/2012 du 29.05.2012 (CHOMAG) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/1109/2012 ATAS/700/2012 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 29 mai 2012 2ème Chambre En la cause Monsieur G _____, domicilié aux Acacias, Genève recourant contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, Service juridique; Glacis-de-Rive 6;Case postale 3039, 1211 Genève 3 intimé Vu la décision sur opposition du 3 avril 2012, Vu le recours du 13 avril 2012, Vu la réponse du 23 avril 2012, Vu l'instruction menée par la Cour, qui a sollicité le 27 avril 2012 la production de pièces complémentaires de l'intimé et entendait fixer une audience d'enquêtes et de comparution personnelle; Vu toutefois le courrier du recourant du 11 mai 2012 qui indique clairement et sans équivoque qu'il retire son recours ("annuler mon recours"); Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. **PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES** : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Irène PONCET La Présidente : Sabina MASCOTTO Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.